

https://farid.ps/articles/israel_apartheid_not_democracy/fr.html

Israël en tant qu'État d'apartheid, et non une démocratie

La caractérisation d'Israël comme une démocratie a longtemps été un pilier de son image internationale, ancrée dans son système parlementaire, ses élections et son cadre juridique. Cependant, un examen plus approfondi de ses politiques, en particulier envers les Palestiniens, révèle une structure systémique de discrimination et de ségrégation qui s'aligne davantage sur l'apartheid qu'avec les principes démocratiques. Cet essai soutient qu'Israël fonctionne comme un État d'apartheid plutôt qu'une véritable démocratie, s'appuyant sur des preuves de discrimination systémique, de répression de la dissidence et des disparités flagrantes en matière de droits entre les Israéliens juifs et les Palestiniens, comme l'ont souligné les organisations de défense des droits humains, les cadres juridiques et les développements politiques récents.

Discrimination systémique et apartheid

L'apartheid, tel que défini par la Convention sur l'apartheid de 1973, est un système de ségrégation et de discrimination raciales institutionnalisées conçu pour maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre. Le rapport d'Amnesty International de 2024, *L'apartheid d'Israël contre les Palestiniens*, présente un argument détaillé pour cette qualification, affirmant que le traitement d'Israël envers les Palestiniens — par la discrimination, la dépossession et la répression — constitue un système conçu pour privilégier les Israéliens juifs au détriment des Palestiniens. Le rapport met en lumière des politiques telles que l'expropriation des terres, les démolitions de maisons et l'accès restreint à des ressources comme l'eau et l'électricité, qui affectent de manière disproportionnée les Palestiniens en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. Par exemple, en Cisjordanie, les colons juifs jouissent de tous les droits de citoyenneté, tandis que les Palestiniens vivent sous la loi militaire, privés de libertés fondamentales telles que la liberté de mouvement et la participation politique. Ce double système juridique — droit civil pour les Juifs et droit militaire pour les Palestiniens — reflète la ségrégation raciale de l'apartheid en Afrique du Sud, où les droits étaient attribués en fonction de la race.

De plus, la loi sur l'État-nation de 2018, qui déclare Israël comme l'« État-nation du peuple juif », privilégie explicitement l'identité juive au détriment de l'égalité des droits pour tous les citoyens. Cette loi rétrograde l'arabe en tant que langue officielle et promeut la colonisation juive comme une valeur nationale, marginalisant ainsi effectivement les 20 % de la population israélienne qui sont arabes. Ces politiques sapent le principe démocratique de l'égalité citoyenne, car elles consacrent la suprématie juive dans la loi, une caractéristique des systèmes d'apartheid où les droits d'un groupe priment sur ceux d'un autre en fonction de l'ethnicité ou de la race.

Répression de la dissidence et de la représentation politique

Une démocratie fonctionnelle garantit la liberté d'expression et la participation politique égale, mais le traitement d'Israël envers ses citoyens palestiniens et leurs représentants

révèle une contradiction flagrante. Le briefing d'Amnesty International de 2022, *Élus mais restreints : l'espace réduit pour les parlementaires palestiniens à la Knesset israélienne*, documente comment les membres palestiniens de la Knesset (MKs) font face à des réglementations discriminatoires qui limitent leur capacité à représenter leurs électeurs. Par exemple, les projets de loi proposés par les MKs palestiniens concernant les droits de leur communauté ont été disqualifiés avant discussion, et la loi d'expulsion de 2016 permet à la Knesset de destituer des MKs pour « incitation au racisme » ou « soutien à la lutte armée », une disposition souvent utilisée pour cibler les MKs arabes. Le cas du MK Ofer Cassif, qui a fait face à une tentative d'expulsion en 2024 pour avoir soutenu le dossier de génocide de l'Afrique du Sud contre Israël à la Cour internationale de justice, illustre cette répression. Bien que la tentative d'expulsion ait échoué, Cassif a été suspendu pendant six mois, une mesure que les critiques estiment motivée politiquement pour faire taire la dissidence.

Les suspensions de MKs arabes sont un schéma récurrent, affectant de manière disproportionnée les partis arabes comme Hadash-Ta'al et Ra'am. En 2023, Aida Touma-Sliman et Iman Khatib-Yassin ont été suspendues pour avoir critiqué les actions militaires israéliennes à Gaza, pour des durées de deux mois et un mois respectivement. Les cas historiques, comme les multiples suspensions de Haneen Zoabi (par exemple, six mois en 2014 pour des déclarations soutenant la résistance palestinienne), illustrent également cette tendance. Ces actions contrastent fortement avec l'absence de responsabilité pour les MKs juifs qui se livrent à des incitations, comme lors de la Marche du Drapeau à Jérusalem en 2023, où des participants ont scandé « Mort aux Arabes » sans subir de répercussions similaires. Ce double standard — punir les MKs arabes pour leurs discours tout en tolérant les incitations des nationalistes juifs — sape le principe démocratique de l'égalité de traitement devant la loi et suggère un système conçu pour réprimer les voix des minorités, une caractéristique de l'apartheid plutôt que de la démocratie.

Disparités dans les droits et les conditions de vie

Les expériences vécues des Palestiniens sous contrôle israélien érodent davantage l'affirmation de démocratie. À Gaza, comme l'a souligné un post de l'UNRWA le 25 mai 2025, le blocus et les opérations militaires répétées ont créé une crise humanitaire, l'ONU appelant à l'envoi de 500 à 600 camions d'aide par jour pour éviter une catastrophe supplémentaire. Le rapport de la Commission de l'ONU sur les installations de santé à Gaza documente les attaques contre l'infrastructure médicale, en particulier les soins pédiatriques et néonataux, comme des violations du droit à la vie et à la santé, pouvant équivaloir à des crimes contre l'humanité. Ces conditions, associées à la destruction délibérée des soins de santé reproductive, affectent de manière disproportionnée les Palestiniens, créant un contraste marqué avec les droits et services disponibles pour les Israéliens juifs.

En Israël, les citoyens palestiniens font face à une discrimination systémique dans le logement, l'éducation et l'emploi. La pratique des démolitions de maisons, comme l'a noté Amnesty, est un mécanisme clé de déplacement, les familles palestiniennes se voyant refuser des permis de construire tandis que les colonies juives s'étendent. À Jérusalem-Est, les Palestiniens se voient souvent refuser des droits de résidence, tandis que les colons juifs bénéficient d'un traitement préférentiel. Ces disparités ne sont pas accidentelles, mais sont

ancrées dans un cadre juridique et politique qui privilégie la domination juive, reflétant l'objectif de l'apartheid de maintenir un contrôle racial par la ségrégation et l'inégalité.

Contre-arguments et réfutation

Les défenseurs du statut démocratique d'Israël soulignent souvent ses élections, son pouvoir judiciaire indépendant et la présence de MKs arabes à la Knesset comme preuves de la démocratie. Cependant, ces éléments sont sapés par les inégalités systémiques et la répression décrites ci-dessus. Les élections, bien qu'organisées régulièrement, ne se traduisent pas en un pouvoir politique égal lorsque les MKs arabes sont confrontés à des restrictions et que leurs communautés sont marginalisées. Le pouvoir judiciaire, malgré des décisions occasionnelles en faveur des droits palestiniens, a soutenu des lois comme la loi sur l'État-nation et la loi d'expulsion, qui consacrent la suprématie juive. De plus, la présence de MKs arabes n'équivaut pas à une représentation significative lorsqu'ils sont régulièrement ciblés pour leurs opinions politiques, comme le montrent les suspensions et les tentatives d'expulsion.

Un autre argument est que les actions d'Israël sont une réponse à des menaces sécuritaires, telles que le terrorisme palestinien. Bien que les préoccupations sécuritaires soient réelles, elles ne justifient pas la discrimination généralisée ni la punition collective infligée aux Palestiniens. Le blocus de Gaza, l'occupation militaire de la Cisjordanie et la répression de la dissidence à l'intérieur d'Israël vont au-delà des mesures de sécurité ciblées, créant un système de contrôle qui privilégie un groupe sur un autre en fonction de l'ethnicité — une caractéristique déterminante de l'apartheid, et non une réponse démocratique aux menaces.

Conclusion

Les politiques et pratiques d'Israël — discrimination systémique, répression de la dissidence et disparités flagrantes en matière de droits — s'alignent davantage sur l'apartheid qu'avec la démocratie. Le cadre juridique, comme on le voit dans la loi sur l'État-nation et la loi d'expulsion, privilégie l'identité juive au détriment de la citoyenneté égale, tandis que le traitement des MKs et citoyens palestiniens révèle un schéma d'exclusion et de répression. La réalité vécue par les Palestiniens, que ce soit à Gaza, en Cisjordanie ou à l'intérieur d'Israël, est marquée par la ségrégation et la privation, contrastant fortement avec les droits accordés aux Israéliens juifs. Ces éléments, documentés par des organisations de défense des droits humains et étayés par des événements récents, remettent en question le récit d'Israël en tant que démocratie et dépeignent plutôt un État d'apartheid, où l'inégalité systémique et la domination définissent l'ordre politique et social. Une véritable démocratie exige l'égalité, la liberté et la justice pour tous, des principes que le système actuel d'Israël ne parvient pas à respecter pour les Palestiniens.